



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Région
Bourgogne

Coup de balai sur vos déchets dangereux !

Réservé aux artisans et entreprises de Saône-et-Loire

du 15 au 26 juin 2015

Bénéficiez de tarifs préférentiels pour déstocker vos déchets dangereux !

Déchets acceptés à 0.65 € HT / kg :

peinture, colles, encres, vernis, résines,
diluants, solvants, cartouches de silicone,
emballages, chiffons et matériaux souil-
lés, huiles minérales, filtres à huile, ...

Aérosols : 1.60 € HT / kg

Déchets phytosanitaires : 1.74 € HT / kg



Hors déchets radioactifs, explosifs

Hors amiante ciment et friable.

Horaires :

du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h



EPUR Centre Est - Mâcon

135, rue Lavoisier
03 85 20 95 60

EPUR Centre Est - Digoin

Parc d'activité des Blattier
03 85 53 40 96



SARP VEOLIA - Crissey

29, rue des Confréries
03 85 46 94 00



SRA SAVAC

Montceau-les-Mines

72, 74 rue de Nancy
03 85 69 08 16

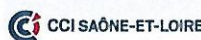


CHIMIREC Centre Est

Montmorot (Jura)

ZAC des Toupes
03 84 87 05 20

Partenaires de l'opération :



Avec le soutien financier de :

J'entreprends
en Bourgogne



Marche à suivre

Le Jour J, apport volontaire sur site

- **100 kg maximum par apport**

Vous ne pouvez pas transporter plus de 100 kg de déchets dangereux sans avoir déposé une déclaration auprès du Préfet du département (décret 98-679 du 30 juillet 1998). Vous pouvez, en revanche, effectuer **plusieurs apports au cours des 2 semaines de l'opération.**

- **Respectez les règles de sécurité et de bon sens**

Refermez les pots, vérifiez l'étanchéité des contenants, transportez sous abri (remorque bâchée, camionnette...), laissez les produits dans leur emballage d'origine, ne pas les mélanger...

Lors de l'apport sur site

- Vous munir de votre n° de SIRET.
- Dépôt de vos déchets et pesée par le prestataire.
- Remise de bordereau de suivi des déchets dangereux (BSDD) par le prestataire.

Après l'opération

- Envoi de la facture par le prestataire et règlement à réception par vos soins.
- Envoi du BSDD final sur lequel figure la destination finale de vos déchets, à conserver pendant 5 ans.

! 100 kg
maximum
par apport



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat

Région
Bourgogne

Pour tout renseignement

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Bourgogne
Section Saône-et-Loire

Pôle Développement des Entreprises et des Territoires

Tél : 03 85 41 14 41

Fax : 03 85 41 42 41

Courriel : developpement-s71@artisanat-bourgogne.fr

www.artisanat-bourgogne.fr